

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
DE LEM HOLDING SA, FRIBOURG**

Date: Jeudi 29 juin 2017, à 15h30

Lieu: Université de Fribourg, Auditorium A 120, Boulevard de Pérolles 90, 1700 Fribourg

Présidence de l'assemblée générale

Andreas Hürlimann, président du conseil d'administration

Secrétaire de l'assemblée générale

Caroline Bourquin, secrétaire

Scrutateur

Mladen Pranjic

Représentant indépendant des actionnaires

Etude Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, à Fribourg, représentée par Maître Damien-Raphaël Bossy.

Monsieur Andreas Hürlimann, **président** du conseil d'administration, ouvre l'assemblée générale à 15h30.

Il souhaite la bienvenue aux actionnaires et leur adresse quelques mots d'introduction.

A) Introduction

La société se porte bien et réussit à maintenir des marges solides malgré une économie mondiale incertaine, soit un climat d'affaires volatil durant tout l'exercice 2016/17 ou encore le franc suisse fort qui demeure un défi pour LEM, malgré un allègement temporaire de la pression durant cette année fiscale.

Le président relève qu'une amélioration des conditions du marché a été constatée durant le dernier trimestre de l'exercice 2016/17, qui s'est traduite par un haut niveau de commandes.

La société a continué de prendre les mesures nécessaires pour préparer l'avenir. Le Groupe a maintenu les efforts visant à renforcer LEM à travers la mise en place de sa stratégie à long terme, ceci avec un accent mis sur une innovation à l'écoute des marchés et de clients spécifiques, la réduction des coûts et la flexibilité. Par exemple, LEM a renforcé de manière significative ses investissements en vue d'une croissance future, a démarré les activités de son nouveau centre de recherche et développement LEM TECH FRANCE S.A.S. à Lyon, a poursuivi le développement de nouveaux projets dans le segment de l'automobile et en particulier dans le domaine des voitures électriques ou bien « vertes », a haussé la production à Sofia en Bulgarie de plus de 50% où LEM emploie maintenant près de 250 collaborateurs et a, en Bulgarie et dans le cadre du Fonds de cohésion entre la Suisse et l'Union européenne, lancé le projet pilote d'apprentissage bien connu en Suisse, avec l'objectif de donner une formation adéquate et viable à 30 jeunes par année.

Le président souligne la grande force de LEM et de son équipe, soit de maintenir la stratégie à long terme et de ne pas se laisser distraire par les engouements à court terme, la stratégie n'étant pas une mode à changer chaque année.

Le président profite par ailleurs de cette introduction pour remercier tous les collaborateurs et la direction de LEM pour ces très beaux résultats. Il remercie également les clients de LEM pour leur fidélité, ainsi que l'ensemble des actionnaires pour leur confiance, leur fidélité et leur soutien.

Le président relève que dans le contexte des efforts permanents de LEM de réduction des coûts, de flexibilité et de simplification, le livret d'invitation ainsi que la lettre aux actionnaires ont changé de format, tout en voyant leur qualité augmenter. Il indique que LEM a également décidé d'utiliser uniquement la langue d'entreprise et du rapport annuel, soit l'anglais, pour tous les documents imprimés, raison pour laquelle la présentation est projetée en anglais. Il précise cependant que l'assemblée générale sera dirigée pour une dernière fois en français.

Le président indique que l'assemblée générale a été valablement convoquée par un avis inséré dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) ainsi que dans les autres publications désignées par le conseil d'administration, conformément à l'article 12 des statuts de la société, 20 jours avant la date de l'assemblée générale. Le président indique également que la convocation comporte l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le **président** indique présider l'assemblée générale conformément à l'article 16, alinéa 4 des statuts de la société et désigne Mme Caroline Bourquin, collaboratrice de la société LEM, en qualité de **secrétaire** de la présente assemblée; Maître Guy Deillon, de l'Etude Homburger à Zurich, assiste LEM pour toute question juridique en relation avec la présente assemblée.

Conformément à l'article 16, alinéa 5 des statuts de la société, le président désigne en qualité de **scrutateur** M. Mladen Pranjic de la société Computershare Suisse SA.

Le président relève en outre que Maître Damien-Raphaël Bossy, de l'Etude Hartmann Dreyer à Fribourg, est le **représentant indépendant** des actionnaires.

L'organe de révision Ernst & Young SA, à Lancy, est représenté par M. Arthur Bergmann et Mme Marie-Charlotte Burnet.

Le président continue avec les aspects formels et constate que l'assemblée générale ayant été valablement convoquée, elle est valablement constituée et peut donc valablement délibérer selon l'ordre du jour publié.

Le président précise que le rapport de gestion, le rapport de rémunération et les rapports de révision ont été mis à disposition des actionnaires pour consultation depuis le 8 juin 2017 au siège de LEM à Fribourg.

Le président indique que le rapport du scrutateur lui sera remis ultérieurement durant l'assemblée générale.

Il précise encore que l'ensemble des points à l'ordre du jour soumis à un vote requiert la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, soit la majorité légale ordinaire.

B) Rapport de gestion

Le président donne la parole au Directeur général de la société, M. François Gabella, pour commenter les points importants de l'année fiscale 2016/17 et la marche des affaires.

M. Gabella prend la parole et remercie les actionnaires pour leur confiance et leur fidélité.

M. Gabella procède à une revue de l'activité commerciale et financière couvrant l'année fiscale écoulée en cinq points.

Il procède tout d'abord à une description de la société sur le marché, en indiquant que LEM maîtrise très bien son marché dont elle détient une part de plus de 50% et que la performance boursière de LEM est remarquable. Il insiste sur la vision de la direction et particulièrement sur la volonté de renforcer la compétitivité de LEM sur le long terme en faisant des produits différents du point de vue de la qualité et de la performance. M. Gabella présente également les récentes applications, notamment les installations solaires « Smart Grid » permettant la distribution d'énergie et constituant l'un des objectifs principaux de la société. Il présente aussi les nouveaux produits pour 2016/17, notamment des produits de micro-électronique et de digitalisation. Il souligne finalement que de plus en plus de nouveaux produits contiennent du software intégré.

Il procède ensuite à la revue des faits marquants de l'année sous l'angle commercial en décrivant le volume des ventes, par trimestre, par segment et géographiquement avec en particulier la Chine et la Bulgarie, pays dans lesquels sont situées les lignes de production de LEM, la Chine étant le site de production le plus important. M. Gabella indique par ailleurs que la Bulgarie connaît toujours un essor exceptionnel, par le biais notamment du développement de l'activité de centre de services partagés pour le Groupe LEM et la mise en place d'une équipe de recherche et développement locale.

M. Gabella donne la parole au Directeur financier de la société, M. Andrea Borla, pour commenter les aspects financiers de l'année fiscale 2016/17.

M. Borla prend la parole et souligne trois points marquants : l'excellente profitabilité de LEM, le bilan solide du Groupe LEM sans aucun emprunt et finalement un cash-flow d'exploitation très positif.

M. Borla décrit ensuite les taux de marge brut (à 46,7%) et d'EBIT (à 21,1%). Il insiste sur les efforts de réduction des coûts, que ce soit par le biais d'une réduction des coûts de production ou par une revue et un contrôle accru des coûts structurels. M. Borla indique que la société a atteint un bénéfice net de CHF 44.6 millions et un cash-flow d'exploitation de CHF 52.8 millions. Il précise qu'un tel cash-flow d'exploitation démontre la très bonne santé de LEM, lui permettant d'accroître ses investissements dans l'innovation en acquérant de nouvelles machines, améliorant les produits existants et lançant des produits innovants. Il rappelle en outre que la bonne santé financière de la société a permis de verser aux actionnaires CHF 40 millions de dividendes l'année passée.

M. Borla repasse la parole à M. Gabella qui fait état de la perception de LEM auprès de ses clients et de ses collaborateurs.

Sur la base d'une enquête menée en 2016 sur le plan mondial, il ressort que les clients de LEM sont grandement satisfaits : ils ont le sentiment que les produits LEM les aident à améliorer la performance de leurs propres produits grâce à de meilleures fonctionnalités, précision et communication numérique ; ils trouvent ce dont ils ont besoin chez LEM ; ils jugent avec une grande satisfaction la qualité des produits LEM en termes de fiabilité, qualité (considérée comme supérieure à la moyenne) et performance et finalement ils pensent que LEM comprend leurs demandes et sait répondre à leurs attentes autant d'un point de vue commercial que technique. M. Gabella souligne que la confiance est un facteur clé de la relation entre LEM et ses clients.

Concernant les collaborateurs de LEM, il ressort d'une enquête globale menée en 2016 que leur engagement est à un niveau élevé constant à travers le monde. Ces derniers sont extrêmement satisfaits de leur travail ; la direction de LEM a consacré du temps et s'est investie afin d'expliquer la stratégie de la société ; il en ressort que les collaborateurs ont un haut niveau de compréhension de et d'identification à la stratégie de LEM ; de manière générale, les équipes travaillent de manière efficace et ont à cœur la satisfaction du client. Finalement, les valeurs en termes éthiques et pratiques commerciales de LEM sont globalement comprises et mises en application.

M. Gabella aborde ensuite la question des perspectives, en insistant sur l'investissement de LEM dans le domaine de l'innovation et faisant état des différents centres de recherche et développement du Groupe LEM, notamment celui de Lyon, France, opérationnel depuis le 1^{er} avril 2017 et spécialisé dans la microélectronique et le software. M. Gabella souligne que la recherche et le développement se trouvait auparavant essentiellement à Genève. A l'avenir, l'objectif est d'augmenter et de renforcer la présence de la recherche et du développement notamment dans les centres de production afin de passer d'un centre unique à un réseau de compétence global et gagner en compréhension du marché.

M. Gabella explique que les signaux économiques sont encourageants pour le prochain exercice 2017/18. M. Gabella explique s'attendre à un élan positif du segment de l'industrie et une progression continue dans le domaine des voitures « vertes ». Il précise qu'en ce qui concerne le marché des voitures « vertes », LEM est très bien placée puisque la société

détient un portefeuille de produits appropriés. Comme exposé précédemment, M. Gabella prévoit également un investissement croissant de LEM dans la recherche et le développement et les capacités de production et de lancement de nouveaux produits. Finalement, M. Gabella prévoit une adaptation de l’empreinte de LEM au niveau international, l’objectif étant d’assurer une présence idéale pour trouver les meilleures compétences aux meilleurs prix, tant sur le plan technique que de la production.

Le président remercie Messieurs Gabella et Borla pour cette présentation.

C) Rapport du scrutateur

La liste de présence est ensuite remise au président qui la porte à la connaissance de l’assemblée générale (ledit avis est joint au procès-verbal sous **Annexe 1**).

« **Rapport du scrutateur Computershare Suisse SA**

Selon la liste des présences, nous rapportons que les actions suivantes sont représentées directement ou indirectement à l’assemblée générale annuelle du 29 juin 2017

<i>Actions avec droit de vote (CHF 0.50 nom.)</i>	912'286
<i>d'une valeur nominale totale de</i>	CHF 456'143.00
<i>Pourcentage du capital-actions de CHF 570'000 (1'140'000 actions nominatives)</i>	80.03%
<i>La majorité absolue s'élève à (1/2 de toutes les voix + 1)</i>	456'144
<i>Actions représentées par le représentant indépendant avec droit de vote, Etude Hartmann Dreyer, M. Damien-R. Bossy, Avocat, 1700 Fribourg »</i>	353'021

D) Rapport de l’organe de révision

Le président invite ensuite M. Arthur Bergmann, représentant de l’organe de révision Ernst & Young SA, à Lancy, à présenter les rapports de révision à l’assemblée générale.

M. Arthur Bergmann présente les rapports de l’organe de révision pour les comptes de LEM HOLDING SA et pour les comptes consolidés du Groupe LEM ; il explique par ailleurs que l’organe de révision a également révisé le rapport de rémunération et confirme l’existence d’un système de contrôle interne ; il recommande d’approuver les comptes qui sont soumis à l’assemblée générale.

Le président remercie M. Arthur Bergmann pour le travail effectué.

Le président demande s’il y a des questions ou des commentaires dans l’assemblée générale.

Un actionnaire prend la parole et demande quelle est la situation de LEM au Japon. Il précise que cela n'a pas été mentionné dans le rapport.

Le président répond que LEM est toujours très présente au Japon. La production ainsi que les activités de recherche et développement sont désormais concentrées en Suisse, en Chine et en Bulgarie, ainsi qu'au centre de recherche en France. Le Japon se concentre sur la commercialisation dans les segments de l'industrie et de l'automobile.

Un second actionnaire prend la parole et rapporte que la bourse et les analystes, en particulier le Crédit Suisse, ont critiqué LEM en conseillant de vendre les actions. L'actionnaire précise que cela est faux et nuisible pour les actionnaires et demande comment lutter contre cela.

Le président répond que le marché fixe le prix des actions. Il précise que LEM ne regarde pas le cours des actions en permanence. Les analystes bancaires ayant tous des opinions différentes, le président indique ne pas pouvoir commenter la manière dont ils arrivent à leurs résultats et leurs recommandations. Pour LEM, la valeur des actions doit refléter les mesures qui ont été décidées il y a quatre ans. Le président conclut qu'on ne peut que constater que LEM crée de la valeur à long terme.

Il n'y a pas d'autres questions ou de commentaires dans l'assemblée générale.

E) Propositions aux actionnaires

Le président passe ensuite aux propositions du conseil d'administration qui sont soumises à l'assemblée générale selon l'ordre du jour figurant dans la convocation.

1.1. Approbation du rapport de gestion, des comptes consolidés du Groupe LEM et des comptes annuels de LEM HOLDING SA arrêtés au 31 mars 2017

Le président rappelle que le conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion, les comptes consolidés du Groupe LEM et les comptes annuels de LEM HOLDING SA pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017.

Il invite ensuite l'assemblée générale à voter à main levée conformément à la pratique et aux statuts de la société.

Décision : le président constate que le rapport annuel et les comptes sont approuvés à une large majorité des voix exprimées.

Le résultat du vote est le suivant :

906'128	"pour"
14	"contre"
6'144	"abstentions"
<hr/>	
912'286	voix exprimées

1.2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2016/17

Le président explique que le rapport de rémunération contient les principes de rémunération du conseil d'administration et du comité exécutif et qu'il renseigne par ailleurs sur les prestations qui seront versées pendant l'exercice 2017/18 aux membres de ces deux organes.

Le rapport de rémunération figure aux pages 26 à 29 du rapport annuel.

Le président explique encore que le rapport de rémunération est régi par l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse. De plus, les tableaux de rémunération dans le rapport de rémunération ont dû être révisés par Ernst & Young SA.

Le vote sur les montants globaux maximaux de rémunération du conseil d'administration et du comité exécutif qui interviendra aux points 4 et 5 de l'ordre du jour sera contraignant, mais le vote sur le rapport de rémunération n'est que consultatif. L'idée est bien entendu de permettre aux actionnaires de fixer le cadre de la rémunération et de les tenir informés des montants effectivement versés au conseil d'administration et au comité exécutif.

Il n'y a pas de question dans l'assemblée générale. Il est donc passé au vote.

Décision : le président constate que le rapport de rémunération est approuvé à une large majorité des voix exprimées.

Le résultat du vote est le suivant :

784'588	"pour"
112'683	"contre"
15'015	"abstentions"
<hr/>	
912'286	voix exprimées

2. Affectation du bénéfice disponible

Le président rappelle les excellents résultats relatifs à l'année écoulée, soit :

Report de l'exercice précédent	CHF	18'522'000
Variation d'actions propres	- CHF	405'000
Bénéfice net de l'exercice	CHF	43'100'000
<hr/>		
Bénéfice disponible total	CHF	61'217'000

Le conseil d'administration propose de distribuer un dividende ordinaire de CHF 35 par action.

La société a reconfirmé la politique de dividende attractive, consistant à distribuer plus de 50% du bénéfice net consolidé aux actionnaires ; ce versement correspond encore à un ratio de distribution de 89.4%.

La proposition faite aux actionnaires est donc la suivante :

Distribution d'un dividende ordinaire brut de CHF 35 par action	CHF	39'856'000
Report à nouveau	CHF	21'361'000

Le président invite les actionnaires à poser des questions. Il n'y a pas de questions dans l'assemblée générale.

Le président invite alors l'assemblée générale à voter.

Décision : le président constate que la distribution d'un dividende ordinaire de CHF 35 par action est approuvée à une large majorité des voix exprimées.

Le résultat du vote est le suivant :

904'755	"pour"
1'377	"contre"
6'154	"abstentions"
<hr/>	
912'286	voix exprimées

3. Décharge au conseil d'administration et au comité exécutif

Le président rappelle que les administrateurs et les personnes participant d'une manière quelconque à la gestion des affaires sociales ne sont pas autorisés à participer au vote de la décharge, conformément à l'art. 695 du Code des obligations ; les votes tombant sous cette définition ont donc été exclus.

Le conseil d'administration propose qu'il soit donné décharge aux membres du conseil d'administration et au comité exécutif pour leur activité durant l'exercice se terminant le 31 mars 2017.

En l'absence de questions, le président passe directement au vote.

Décision : le président constate que le vote de la décharge au conseil d'administration et au comité exécutif est accepté à une large majorité.

Le résultat du vote est le suivant, 74'083 votes ayant été exclus en application de l'art. 695 CO:

831'413	"pour"
65	"contre"
6'725	"abstentions"
<hr/>	
838'203	voix exprimées

4. Approbation de la rémunération du conseil d'administration

Le président explique que l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, ainsi que les statuts de la société donnent la possibilité aux actionnaires d'approuver la rémunération du conseil d'administration et du comité exécutif selon les modalités prévues à l'article 27 des statuts.

En ce qui concerne la rémunération du conseil d'administration, celui-ci propose aux actionnaires d'approuver un montant global maximal de CHF 1'100'000 au plus pour la durée de fonctions allant de l'assemblée générale annuelle 2017 à l'assemblée générale annuelle 2018.

Le montant proposé découle de l'addition des éléments suivants:

1. les honoraires bruts des membres du conseil d'administration et les honoraires bruts des membres des comités du conseil d'administration;
2. les contributions correspondantes de l'employeur aux assurances sociales ; et
3. un montant de réserve permettant d'assurer la flexibilité (en cas d'événements extraordinaires).

Ce montant concerne les cinq membres du conseil d'administration dont la réélection sera proposée au point 6.1 de l'ordre du jour, ainsi que le nouveau membre du conseil d'administration dont l'élection sera proposée au point 6.2. Le président indique aux actionnaires qu'ils trouveront de plus amples informations dans la convocation à l'assemblée générale. Il note également que seul le montant global de la rémunération est contraignant et non sa répartition entre les différents postes mentionnés précédemment.

Le président invite l'assemblée générale à poser des questions. Il n'y a pas de questions.

Le président passe donc au vote.

Décision: le président constate que la proposition est donc acceptée à une large majorité des voix exprimées.

Le résultat du vote est le suivant:

890'867	"pour"
14'918	"contre"
6'501	"abstentions"
<hr/> 912'286	voix exprimées

5. Approbation de la rémunération du comité exécutif

Le président explique que les statuts prévoient trois votes séparés, le premier concerne le montant de la rémunération variable à court terme et concerne donc l'exercice qui s'est terminé au 31 mars 2017 et pour lequel les actionnaires ont approuvé le rapport et les comptes en début d'assemblée générale. Le deuxième vote concernera la rémunération variable à long terme pour l'exercice en cours et le troisième, le montant de la rémunération fixe du comité exécutif pour la période allant du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Le président invite l'assemblée générale à poser des questions. Il n'y a pas de questions.

5.1 **Approbation du montant maximal global de la rémunération variable à court terme du comité exécutif pour l'exercice 2016/17**

Concernant la rémunération variable à court terme du comité exécutif, le conseil d'administration propose d'approuver le montant maximal global de CHF 626'750 pour l'exercice précédent terminé, soit 2016/17.

Le montant proposé découle de l'addition de la rémunération maximale variable brute à court terme des membres du comité exécutif pour l'exercice 2016/17 (CHF 575'000) et des contributions correspondantes de l'employeur aux assurances sociales (CHF 51'750).

Le président indique que de plus amples informations sont disponibles en pages 26 à 29 du rapport annuel.

Le président invite l'assemblée générale à poser des questions. Il n'y a pas de questions.

Le président passe donc au vote.

Décision: le président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées.

Le résultat du vote est le suivant:

903'228	"pour"
1'687	"contre"
7'371	"abstentions"
<hr/> 912'286	voix exprimées

5.2 Approbation du montant maximal global de la rémunération variable à long terme du comité exécutif pour l'exercice 2017/18

Concernant la rémunération variable à long terme du comité exécutif, le conseil d'administration propose d'approuver le montant maximal global de CHF 1'200'000 pour l'exercice en cours, soit 2017/18.

Le montant proposé découle de l'addition de deux composantes:

- Rémunération maximale brute variable à long terme sur la base du Leadership for Results (L4R), plan des membres du comité exécutif. Ce montant maximal de CHF 1'000'000 présuppose que tous les critères de performance auront été atteints à leur niveau maximal selon les règles du L4R Long Terme Incentive (LTI).

- Estimation des contributions correspondantes de l'employeur aux assurances sociales de CHF 200'000.

Le président rappelle que seul le montant global de la rémunération est contraignant et non sa répartition entre les postes mentionnés précédemment.

Il n'y a pas de questions dans l'assemblée générale. Le président passe donc au vote.

Décision: le président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées.

Le résultat du vote est le suivant:

834'150	"pour"
70'765	"contre"
7'371	"abstentions"
<hr/> 912'286	voix exprimées

5.3 **Approbation du montant maximal global de la rémunération fixe du comité exécutif durant la période allant du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018**

Le dernier vote sur la rémunération concerne la rémunération fixe du comité exécutif pour la période allant du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018. Le conseil d'administration propose d'approuver le montant maximal global de CHF 1'800'000 au plus pour la rémunération fixe.

Le montant proposé découle de l'addition des salaires de base bruts des membres du comité exécutif (CHF 1'470'000) et de l'estimation des contributions correspondantes de l'employeur aux assurances sociales et à la caisse de pension (CHF 330'000). Encore une fois, seul le montant global est contraignant.

Il n'y a pas de questions dans l'assemblée générale. Le président passe donc au vote.

Décision: le président constate que la proposition est donc acceptée à une large majorité des voix exprimées.

Le résultat du vote est le suivant:

874'122	"pour"
2'337	"contre"
35'827	"abstentions"
<hr/>	
912'286	voix exprimées

6. **Réélections au conseil d'administration, réélection du président du conseil d'administration et élection d'un nouveau membre au conseil d'administration**

6.1 **Réélections**

Tous les membres actuels du conseil d'administration sont à disposition pour une réélection. Le conseil d'administration propose donc de les réélire.

Il n'y a pas de questions dans l'assemblée générale. Le président passe donc au vote séparé.

6.1.1 **Réélection de Monsieur Ilan Cohen**

Le président passe au vote.

Décision: le président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées.

Le résultat du vote est le suivant:

890'523	"pour"
15'579	"contre"
<u>6'184</u>	"abstentions"
912'286	voix exprimées

6.1.2 Réélection de Monsieur Norbert Hess

Le président passe au vote.

Décision: le président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées.

Le résultat du vote est le suivant:

895'666	"pour"
10'436	"contre"
<u>6'184</u>	"abstentions"
912'286	voix exprimées

6.1.3 Réélection de Monsieur Ulrich Jakob Looser

Le président passe au vote.

Décision: le président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées.

Le résultat du vote est le suivant:

895'706	"pour"
10'436	"contre"
<u>6'144</u>	"abstentions"
912'286	voix exprimées

6.1.4 Réélection de Monsieur Ulrich Wampfler

Le président passe au vote.

Décision: le président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées.

Le résultat du vote est le suivant:

895'148	"pour"
10'904	"contre"
6'234	"abstentions"
<hr/>	
912'286	voix exprimées

6.1.5 Réélection de Monsieur Andreas Hürlimann en qualité de membre et président du conseil d'administration

Le président passe au vote.

Décision: le président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées.

Le résultat du vote est le suivant:

897'454	"pour"
8'558	"contre"
6'274	"abstentions"
<hr/>	
912'286	voix exprimées

Le président constate que les membres du conseil d'administration sont réélus jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle.

Le président félicite les membres du conseil d'administration pour leur réélection et remercie les actionnaires d'avoir bien voulu renouveler son mandat de président du conseil d'administration et les remercie pour leur confiance.

6.2 Election d'un nouveau membre

Le président annonce que le conseil d'administration propose l'élection de Monsieur Werner C. Weber en tant que membre du conseil d'administration pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle.

Monsieur Weber est avocat et médiateur. Il est associé fondateur et membre du conseil d'administration de weber schaub & partner ag, une étude d'avocat indépendante spécialisée en droit fiscal et commercial et dans des domaines connexes du droit. Il est membre du conseil d'administration des sociétés suivantes: Arosa Bergbahnen AG, City Parkhaus Aktiengesellschaft, Hof Maran Hotel AG, MedicoSearch AG, Schilthornbahn AG, SkySmile AG, Wandilo Holding AG and WEMACO Invest AG.

Avant de fonder son étude, Monsieur Weber a occupé différents postes en tant qu'avocat au sein, entre autres, de Freddy Burger Management et PWC.

Monsieur Weber est citoyen suisse, né en 1960. Il est diplômé de l'Université de Zürich, Suisse, et est titulaire d'un doctorat en droit. Il est un avocat admis à l'Ordre des avocats du canton de Zürich depuis 1992 et médiateur FSA depuis 2004.

Monsieur Weber représente WEMACO Invest AG, actionnaire principal et très fidèle de LEM durant les 15 dernières années et dont les objectifs sont orientés sur le long terme. Sa candidature pour l'élection en tant que membre du conseil d'administration marque l'engagement à long terme de l'actionnaire clé de LEM qui a permis à la société de se développer dans un contexte positif et de faire les investissements nécessaires aux rendements futurs.

Le président informe l'assemblée générale que Monsieur Weber est dans la salle. Il demande à ce dernier s'il accepte son élection au cas où il serait élu. Monsieur Weber répond que ce serait un grand honneur pour lui d'être élu et qu'il serait ravi d'accepter.

Le président passe au vote.

Décision: le président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées.

Le résultat du vote est le suivant:

890'167	"pour"
15'975	"contre"
6'144	"abstentions"
<u>912'286</u>	voix exprimées

Le président félicite Monsieur Weber pour son élection et remercie les actionnaires pour leur confiance. L'élection de Monsieur Weber est applaudie par l'assemblée générale.

7. Réélections et élection au comité de rémunération

Le conseil d'administration propose:

- la réélection de Norbert Hess
- la réélection de Monsieur Ulrich Jakob Looser ainsi que
- l'élection de Monsieur Andreas Hürlimann

au comité de rémunération pour une durée de fonction d'un an allant jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle.

Le président précise encore que, en cas de réélection, il est prévu que M. Ulrich Jakob Looser soit nommé président du comité de rémunération.

Il n'y a pas de questions dans l'assemblée générale. Le président passe donc à un vote groupé. Cependant, pour éviter tout malentendu, le président précise que les membres du comité de rémunération sont élus de manière individuelle et que le scrutin en groupe doit par conséquent être répété. Le président passe donc au vote séparé.

7.1 Réélection de Monsieur Norbert Hess au comité de rémunération

Décision: le président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées.

Le résultat du vote est le suivant:

896'341	"pour"
9'608	"contre"
6'337	"abstentions"
<hr/>	
912'286	voix exprimées

7.2 Réélection de Monsieur Ulrich Jakob Looser au comité de rémunération

Le président passe au vote.

Décision: le président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées.

Le résultat du vote est le suivant:

896'341	"pour"
9'608	"contre"
6'337	"abstentions"
<hr/>	
912'286	voix exprimées

7.3 Election de Monsieur Andreas Hürlimann au comité de rémunération

Le président passe au vote.

Décision: le président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées.

Le résultat du vote est le suivant:

896'324	"pour"
9'611	"contre"
6'351	"abstentions"
<hr/>	
912'286	voix exprimées

Le président félicite les membres du comité de rémunération pour leur réélection jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle et remercie l'assemblée générale de l'avoir élu comme nouveau membre du comité de rémunération.

8. Réélection du représentant indépendant

Le conseil d'administration propose de réélire l'Etude Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, à Fribourg, comme représentant indépendant pour une durée de fonctions qui s'achèvera à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle.

Il n'y a pas de questions dans l'assemblée générale. Le président passe au vote.

Décision: le président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées et que le représentant indépendant est valablement élu jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle.

Le résultat du vote est le suivant:

906'119	"pour"
20	"contre"
6'147	"abstentions"
<hr/>	
912'286	voix exprimées

9. Réélection de l'organe de révision

Le conseil d'administration propose la réélection de Ernst & Young SA en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2017/18.

Il n'y a pas de questions dans l'assemblée générale. Le président passe au vote.

Décision: le président constate que la société Ernst & Young SA est réélue en qualité d'organe de révision de LEM HOLDING SA à une large majorité des voix exprimées.

Le résultat du vote est le suivant:

902'053	"pour"
3'199	"contre"
<u>7'034</u>	"abstentions"
912'286	voix exprimées

Divers

Il n'y pas d'autres questions ni d'interventions dans l'assemblée générale. La partie formelle de l'ordre du jour étant épuisée, le président déclare la clôture de l'assemblée générale à 16h36.

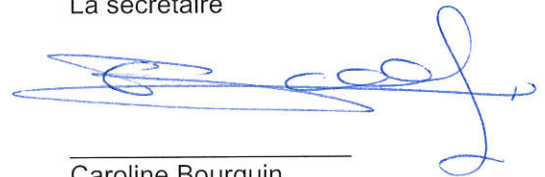
Fribourg, le 11 juillet 2017

Le président du conseil d'administration

A blue ink signature of Andreas Hürlimann, consisting of a series of connected loops and strokes.

Andreas Hürlimann

La secrétaire

A blue ink signature of Caroline Bourquin, featuring a prominent loop at the end and several horizontal strokes.

Caroline Bourquin

Annexe:

Annexe 1: Avis de présence/Rapport des scrutateurs

Report of the vote counter of Computershare

According to the attendance list, we report the following direct or indirect presence at the Annual General Meeting of 29 June 2017

Number of shares with voting rights (CHF 0.50 nominal value)	912'286
Representing a total nominal value of	CHF 456'143.00
Percentage of the share capital of CHF 570 000 (1 140 000 registered shares)	80.03%
Absolute majority (50%+1 votes, in shares)	456'144
Shares represented by the Independent Representative Etude Hartmann Dreyer, M. Damien-R. Bossy, Avocat, 1700 Fribourg	353'021